



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-2024
DU 30 MAI 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 09

Votants 11

L'an deux mil vingt quatre

Le trente mai à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/05/2024

PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain, BORDAS Christian, BORDELAIS Gérald, POUDRET Annie

ETAIENT ABSENTS : REYGADE Aline, MARTIN Frédéric, TRANQUARD Jérôme

PROCURATIONS : BROUDICHOUX Serge à RAICHINI Patricia

JOCELYN Nathalie à BORDAS Christian

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain DUMON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.423—15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier les actes d'instruction aux services d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Vu l'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 ;

Vu les articles L 112—8 et suivants du code des relations du public avec les administrations, relatifs à la saisine par voie électronique ;

Vu l'article L 423-3 du code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN, relatif à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la convention relative à l'adhésion au service d'application du droit des sols en date du 23/03/2015 ;

Vu l'avenant n°1 signé le 8/11/2021 relatif aux modalités de travail en commun dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols ;

Vu l'avenant n°2 à la convention relatif à la modification de l'article 9 « Tarification des prestations » ;

Vu le courrier du Président du PETR du Grand Libournais, en date du 17/04/2024, proposant de modifier la méthode de facturation, afin qu'elle puisse être calculée au plus proche de la réalité, en prenant en compte la tendance observée au cours du premier trimestre ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pole d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire,
Patricia RAICHINI

Le Secrétaire
Alain DUMON

Acte rendu exécutoire

Le : 18 juillet 2024

Publié ou Notifié

Le : 18 juillet 2024